

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Biodiversité, écologie et évolution (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Gros Raphael**, Professeur, responsable de la mention BEE

Membres :

- **Baldy Virginie**, Professeur, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Deschamps-Cottin Magali**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Fernandez Catherine**, Professeur, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Folzer Hélène**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Kaldonski Nicolas**, Maître de conférences, co-responsable du Master 1 BEE
- **Laffont-Schwob Isabelle**, Professeur, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Lejeusne Christophe**, Maître de conférences
- **Leriche Agathe**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Meineri Eric**, Maître de conférences, co-responsable du Master 1 BEE
- **Millon Alexandre**, Maître de conférences, responsable d'un parcours du Master 2 BEE

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Biodiversité, écologie et évolution (en télé-enseignement)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Gros Raphael**, Professeur, responsable de la mention BEE

Membres :

- **Bousquet-Mélou Anne**, Professeur, co-responsable du master BEE en télé-enseignement
- **Fernandez Catherine**, Professeur, co-responsable du master BEE en télé-enseignement
- **Santonja Mathieu**, Maître de conférences, co-responsable du master BEE en télé-enseignement

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et climat – STE (GEC-STE)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Xavier GIRAUD, responsable du parcours GEC-STE**
- **Vincent MORON, Professeur**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion et métrologie pour les environnements vulnérables ou anthropisés - STE (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Laure MALLERET, responsable du parcours GeMEVA-STE**
- **Stéphanie ROSSIGNOL, Maître de conférences**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion et métrologie pour les environnements vulnérables ou anthropisés - STE (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Laure MALLERET, responsable du parcours GeMEVA-STE**
- **Stéphanie ROSSIGNOL, Maître de conférences**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion et métrologie pour la qualité de l'air – STE** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Henri WORTHAM, responsable du parcours GeMQuA-STE**
- **Julien KAMMER, Maître de conférences**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion raisonnée du mix énergétique et transition écologique - STE** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Pascal WONG WAH CHUNG, responsable du parcours GRETE – STE**
- **Anne BOULIN (SEBELIN), professeur associé**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion des sols, déchets et sites pollués - STE** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Catherine KELLER, responsable du parcours GSDP-STE**
- **Alexandre GELABERT, co-responsable du parcours GSDP-STE**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Risques et environnement, parcours Gestion territoriale des risques naturels et technologiques - SR** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **VELLA Claude**, Maître de conférences, Responsable de la mention Risques et Environnement

Membres :

- **RODITIS Jean-Christophe**, PAST, Responsable du M2 GERINAT-SR
- **MEULE Samuel**, Maître de Conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Information et médiation scientifique et technique, parcours Information scientifique et médiation en environnement** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **CHAPPAZ Rémi, responsable du parcours ISME, co-responsable Mention IMST, PR**

Membres :

- **RIBERI Erika, responsable M1 ISME, MCF**
- **BATICLE Christophe, responsable du M2 ISME, MCF**
- **PATRIS Julie, MCF**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Sciences de la mer** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Cuny Philippe** , Professeur

Membres :

- **Doglioli Andrea** , Maître de conférences
- **Milton Cécile** , Maître de conférences
- **Thibaut Thierry** , Professeur
- **Wagener Thibaut** , Maître de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Sciences de l'eau** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Laurent CAVALLI**, Enseignant-chercheur, responsable M1 Sciences de l'eau

Membres :

- **Jean-Luc BOUDENNE**, enseignant-chercheur, responsable de la mention Sciences de l'eau et du M2 Parcours GEMA
- **Julio GONCALVES**, enseignant-chercheur, responsable du M2 Parcours HYG'EAU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Sciences de la terre et des planètes, environnement, parcours Géologie des ressources et des territoires** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Vincent Godard**, Professeur, responsable de la mention STPE

Membres :

- **Philippe Léonide**, MCF, responsable du parcours GRT
- **Gilles Conesa**, MCF
- **Alexis Nutz**, MCF

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Sciences de la terre et des planètes, environnement, parcours International Master in Geosciences** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Vincent Godard**, Professeur, responsable de la mention STPE

Membres :

- **Yoann Quesnel**, MCF, co-responsable du parcours IMG
- **Christelle Claude**, MCF, co-responsable du parcours IMG

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université